



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance construction

Question écrite n° 22278

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur les assurances décennales des entreprises du bâtiment. Il apparaît qu'un certain nombre d'entre elles n'ont plus de couverture décennale du fait de l'arrêt de l'agrément de certaines compagnies d'assurance. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22278

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5747